

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 juillet 2021

Délibération n°2021-18 portant sur la demande de dispense de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal 2017/279

- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure, article 20 ;
- Vu** l'arrêté du 6 juin 2014 fixant les modalités de remboursement des sommes dues par les élèves et anciens élèves des écoles normales supérieures en cas de rupture de l'engagement décennal ;
- Vu** l'article 41 du règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** l'avis rendu le 3 mars 2021 par la commission de suivi de l'engagement décennal sur la demande 2017/279 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration propose de rejeter la demande n°2017/279 de dispense de remboursement au titre du non-respect de l'engagement décennal.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents et connectés : 18	Pour : 22
Procurations : 6	Contre : 0
Votants : 24	Abstention(s) : 2

Fait à Paris, le 6 juillet 2021

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG



Pj : Fiche synthétique de présentation au conseil d'administration du 6 juillet 2021.

Mise en ligne le : 7 juillet 2021